

Association MUTUELLE & SOLIDARITE

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 24 avril 2024

L'Assemblée Générale de l'Association Mutuelle et Solidarité, en séance ordinaire, s'est déroulée le 24 avril 2024 au siège de l'Association, 6, boulevard de l'Europe à MULHOUSE.

L'accueil des membres de l'association s'est déroulé en ce lieu à partir de 9h30

L'assemblée a été convoquée et organisée dans le respect des dispositions réglementaires et statutaires. Elle est présidée par son Président **Rémy GUTLEBEN** ayant tous pouvoirs à cet effet. Celui-ci souhaite la bienvenue à tous les membres présents ainsi qu'aux invités.

Le quorum de l'assemblée générale se trouve atteint par la majorité des membres présents ou représentés sous le contrôle du scrutateur nommé à cet effet en la personne de **Madame Julie MOURAT** adhérente de l'association.

J-Pierre TSCHIEMBER remplit les fonctions de secrétaire.

Dans le dossier remis à chaque participant figure l'ensemble des documents permettant de disposer de toutes les informations illustrant l'activité et les comptes de l'association sur les actions de solidarité ainsi que sur la gestion de l'association au titre de l'année 2023.

Le président déclare la séance ouverte et cède la parole à J-Pierre TSCHIEMBER pour la gestion des points suivants inscrits à l'ordre du jour :

1 - Approbation du procès- verbal de l'assemblée générale ordinaire du 05.07.2023

2 - Rapport de gestion de l'activité en 2023

3 - Approbation du bilan et du compte de résultat de 2023

4 - Approbation de la cooptation d'un administrateur

5 - Divers

1 - Approbation du procès- verbal de l'assemblée générale ordinaire du 05 juillet 2023

J-Pierre TSCHIEMBER donne lecture du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de l'exercice précédent qui s'est tenue le 05 juillet 2023 à **l'Hôtel des Cinq Terres à Barr dans le Bas-rhin.**

2 - Rapport de gestion de l'activité en 2023

J-Pierre TSCHIEMBER poursuit avec la présentation du rapport de gestion se rapportant à l'exercice clos le 31.12.2023. Les actions solidaires entreprises représentent un engagement

financier de **137 862 €**. Une provision globale de **274 952 €** est constituée et disponible pour financer les projets en cours ou à venir, en 2024 et au-delà.

8 mutuelles partenaires sont diversement engagées au niveau de leurs territoires respectifs grâce à l'adhésion individuelle de leurs sociétaires, acteurs essentiels de la solidarité collective. Au terme de l'année 2023, nous avons dénombré **125 333 adhérents**, cotisants, membres de l'association et sociétaires de mutuelles partenaires.

Parmi toutes les actions solidaires que comptabilise l'association, nous soutenons annuellement **MEDAVIZ Téléconsultation médicale** au service de 83900 sociétaires adhérents. Conscients du niveau de cet investissement, nous nous sommes rapprochés, en juin 2023 du courtier intermédiaire COGEMUT afin de faire le point à la fois sur les conditions financières et sur l'utilité du service. Ainsi, nous avons, au terme de nos tractations, obtenu une révision à la baisse de 20% en faveur de notre investissement et du coût de facturation à compter du 1^{er} octobre 2023.

Par ailleurs, après nous être doté d'une base visuelle de communication, nous avons entrepris de prospecter de nouveaux partenaires entrepreneurs de l'Economie Sociale et Solidaire afin de les sensibiliser à l'objet et au but de l'association. Nous poursuivons cette démarche et accentuerons aussi les recherches pour améliorer la diffusion des informations permettant de mieux faire connaître l'association, son rôle et sa mission de solidarité.

3 - Approbation du bilan et du compte de résultat de 2023

Mlle Emmanuelle BAUCHET présente et commente l'ensemble des opérations et des chiffres formant le compte de résultat et le bilan de l'association au 31.12.2023. Le produit que génère les cotisations des adhérents s'élève à **181 746 €**, le produit total des activités de l'association s'élevant à **321 880 €**.

Les charges de l'exercice s'élèvent à **319 134 €**.

Les actions solidaires entreprises dans l'année valent un investissement de **137 862 €**.

Parallèlement, des provisions égales à **160 951 €** ont été enregistrées en prévision d'actions solidaires à réaliser.

Le compte de résultat de l'exercice a dégagé un solde positif de **2 746 €**. Le bilan totalise un actif et un passif de **341 292 €**.

La vérification régulière des comptes s'est réalisée le 19 mars 2024 par Carolle ROBOTTI et Jean-Pierre TSCHIEMBER membres du conseil d'administration. Leur rapport confirme et valide les chiffres et le résultat présentés à l'assemblée au titre de l'exercice 2023, après prise de connaissance et vérification au siège de l'association de tous les documents comptables des actes et des opérations réalisées durant l'exercice.

4 - Approbation de la cooptation d'un administrateur

Le conseil d'administration propose à l'assemblée générale d'approuver la nomination sur cooptation de **M. Vincent ZWENGER** en qualité de membre du Conseil d'Administration.

L'assemblée générale ordinaire, après avoir entendu les rapports de gestion et de vérification et après avoir pris connaissance de l'ensemble des données en rapport avec le déroulement de l'activité de l'association en 2023, adopte les résolutions suivantes :

1^{ère} résolution

L'assemblée générale ordinaire adopte à l'unanimité le procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 05 juillet 2023.

2^{ème} résolution

L'assemblée générale ordinaire, approuve à l'unanimité l'ensemble des documents et des opérations liées à l'exercice 2023.

3^{ème} résolution

L'assemblée générale ordinaire approuve à l'unanimité les comptes de l'exercice 2023 qui se soldent par un résultat positif de **2 746 €** et un total au bilan de **341 292 €**. Elle approuve en outre l'affectation de ce résultat au solde report à nouveau du bilan de l'exercice.

4^{ème} résolution

L'assemblée générale ordinaire approuve à l'unanimité la nomination sur cooptation de **M. Vincent ZWENGER** en qualité de membre du Conseil d'Administration.

4 - Point Divers

André FLAITZ actuel membre du conseil d'administration et trésorier de l'Association, a confié à J-P TSCHIEMBER de transmettre à l'Assemblée Générale les difficultés qu'il rencontre à poursuivre son investissement au service de l'association du fait de sa grave maladie. Celui-ci ne pourra plus de ce fait participer aux différents travaux et réunions programmés.

L'Assemblée Générale regrette très sincèrement cette réalité et propose de conserver la présence de André FLAITZ au sein de l'association en qualité de Membre d'Honneur en vertu de l'article 8 des statuts de l'Association.

Les sujets à l'ordre du jour ayant été entièrement abordés et traités, le président **Rémy GUTLEBEN** exprime ses remerciements aux participants ainsi qu'aux invités pour leur présence à l'occasion de cette rencontre de même que pour leur confiance témoignée aux activités de l'association. Il clôt l'assemblée générale de 2024.

Le Président
Rémy GUTLEBEN

Le Secrétaire
J-Pierre TSCHIEMBER

La Scrutatrice
Julie MOURAT